

Date de la convocation	25 avril 2024
Membres en exercice	18
Présents	14
Représentés	21

BUREAU SYNDICAL – Extrait du procès-verbal de la séance du 2 mai 2024

n°D20240502 – 10d

Objet : Contrat de Prêt sans intérêts du Conseil Départemental de la Haute-Garonne à Réseau31 pour une opération de travaux sur des réseaux d'assainissement à Mirepoix sur Tarn.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne dénommé Réseau31 ;

Vu la délibération du Conseil syndical de Réseau31 portant délégations de compétences au Président et au Bureau syndical en date du 11 décembre 2023 ;

Considérant le point B3.15 des délégations de compétences consenties au Bureau de Réseau31 ;

Considérant que le Conseil Départemental de la Haute-Garonne va entreprendre en 2025 la reconstruction du pont sur la rivière Tarn, reliant Bessières à Mirepoix sur Tarn ;

Considérant que Réseau31 envisageait d'effectuer des travaux sur les réseaux d'assainissement à Mirepoix sur Tarn,

Considérant que ces travaux ne sont pas inscrits au Programme Pluriannuel d'Investissement en cours et qu'ils sont toutefois prévus dans le prochain programme pour la période 2028-2029 ;

Considérant que les travaux sur les réseaux d'assainissement doivent précéder ceux du pont afin d'éviter toute interférence ;

Considérant qu'en raison de l'urgence de la situation, le Conseil Départemental de la Haute-Garonne propose un prêt sans intérêts à rembourser sur 4 ans à partir de 2029. Un contrat a donc été établi pour définir les modalités de remboursement de ce prêt par Réseau31 des dépenses liées à l'opération d'assainissement collectif relevant de sa compétence. Le coût est estimatif et pourra être ajusté en fonction des résultats de l'appel d'offres lancé par Réseau31 ;

Vu le rapport et sur la proposition du Rapporteur,

Décide

Article 1 : d'approuver le contrat de prêt sans intérêts du Conseil Départemental de la Haute-Garonne à Réseau31, relatif à l'opération d'extension du réseau d'assainissement sur la commune de Mirepoix sur Tarn, pour un montant de 580 000€ hors taxes, représentant la totalité du coût prévisionnel des travaux ;

Article 2 : d'autoriser la signature du contrat de prêt et tous les documents s'y rapportant

Résultat du vote	Pour	12	Abstention	0
	Contre	0	Ne prend pas part au vote	4

Rémi RAMOND

Vice-Président



Annexe(s) : contrat de prêt

